

**SITE NATURA 2000 « LE BUËCH »**  
**COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE**  
**VENDREDI 22 MARS 2013, LAGRAND**

**Personnes présentes :**

Jean-Claude GAST, Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)  
Jean-Pierre BOIVIN, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch »  
Patrick AUBIN, Communauté de communes des 2 Buëch (CC2B)  
Max VASELI, Communauté de communes interdépartementale des Baronnies (CCIB)  
Claude TRIPODI, Mairie de Ribiers  
André AUBERIC, Maire de L'Épine  
Claudine POTIN, Service Eau Environnement Forêt (DDT 05)  
Yannick POGNART, ONEMA 05  
François BOCA, Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (SMAVD)  
Nathalie GIRARD, Chambre d'Agriculture 05  
Jean-Pierre CHOFFEL, AAPPMA La truite du Buëch  
Carolyne VASSAS, SMIGIBA  
Annelise LAMPE, SMIGIBA

**Personnes excusées :**

Patricia MORHET RICHAUD, Communauté de communes du Laragnais  
Jean-Paul Aubert, commune d'Antonaves et Communauté de communes de Ribiers  
Jean-Paul JOUVE, commune de Serres et Communauté de communes du Laragnais  
Pascal CHONDROYANNIS, Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)  
Louis AMANDIER et Catherine MICHEL, Centre Régional pour la Propriété forestière (CRPF)  
Thomas FOUREST, Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)  
Michel PHISEL, association Aquila 04-05  
Lionel QUELIN, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) PACA  
Agnès VIVAT, animation départementale Natura 2000  
Éric HUSTACHE, site Natura 2000 « Dévoluy Durbon Charance Champsaur »

**Ordre du jour :**

- *Validation du projet de charte Natura 2000*
- *Actions réalisées et à venir*
- *Questions diverses*

**Introduction**

JP Boivin remercie tous les participants et évoque quelques points de l'actualité Natura 2000 du site et du réseau haut-alpin. Il indique que le Buëch est depuis novembre 2012 désigné Zone Spéciale de Conservation.

**Charte Natura 2000**

A. Lampe présente succinctement ce qu'est une charte Natura 2000 et précise que le projet soumis à validation au COPIL a été élaboré lors d'un groupe de travail qui s'est tenu en décembre 2011.

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel permettant à tout propriétaire ou mandataire de marquer son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. Plus souple que les contrats Natura 2000, la Charte permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Chaque site Natura 2000 doit élaborer sa Charte, adaptée aux grands types de milieux naturels et aux enjeux de conservation présents.

Les engagements et recommandations (généraux et par grands types de milieux) sont passés en revue pour validation. Toutefois, quelques modifications sont apportées :

#### Présentation générale de la charte

Dans les avantages qu'elle induit, dans la partie « garantie de gestion durable des forêts », la référence à l'article L11 du code forestier est remplacé par les articles L122-7 et L122-8.

#### Carte des grands types de milieux

Pour une meilleure compréhension, les milieux urbanisés apparaissant sur la carte et dans la légende seront supprimés.

#### Engagements et recommandations généraux

- dans les recommandations, le terme pesticide est supprimé

#### Milieux aquatiques et humides

- dans les engagements, celui sur l'accès du bétail aux cours d'eau est modifié : « installation de clôtures » est supprimé
- un engagement supplémentaire est ajouté sur le dépôt de fumier avec un rappel de la réglementation existante mentionnée en annexe
- dans les engagements, il est ajouté un rappel de la Loi sur l'eau concernant l'utilisation des produits chimiques à proximité de l'eau, dont l'extrait sera annexé au document
- la recommandation relative au passage des engins est supprimée car n'est pas claire par rapport à la réglementation existante

#### Milieux ouverts

- dans les engagements « Ne pas détruire les prairies naturelles, pelouses et landes » : il est ajouté « drainage » et « irrigation » est supprimé
- dans l'engagement concernant le pâturage, remplacer « chargements » par « effectifs »
- dans les recommandations, concernant l'utilisation des vermifuges, il est précisé vermifuges « systémiques » et ajouté « et traiter les animaux un mois avant leur sortie »

#### Éléments linéaires ou ponctuels

- dans les engagements, la période de taille des haies est modifiée : du 1<sup>er</sup> avril au 15 août

**Sous réserve de l'intégration de ces différentes modifications, la Charte Natura 2000 est validée par l'ensemble des membres présents.**

Par ailleurs, JC Gast soulève le problème de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti. En effet, le manque à gagner des communes est pour le moment compensé par l'État sur la base des taux de 2003. Il suggère que celui-ci se base sur le taux de 2013.

C. Potin répond qu'effectivement ce problème a été remonté au Ministère et qu'un groupe de travail a été mis en place par la DREAL pour réfléchir à une modification.

#### **Bilan des actions réalisées et à venir**

##### ***Actions de gestion***

##### **\* Pratiques agricoles**

##### MAET

6 mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) ont été signées en 2009. Dans tous les cas, il s'agit de mise en place de plans de gestion pastorale, sous des ripisylves en

bord de Buëch. L'un des agriculteurs a abandonné son engagement pour des raisons économiques liés à son exploitation.

En 2012, une MAET a été renouvelé à Aspremont. Celle-ci concerne la ripisylve et un adoux dont les berges sont protégées du piétinement sur l'une des rives.

A. Lampe rappelle qu'une remarque avait été faite sur le piétinement de l'autre berge de l'adoux. La modification du plan de gestion de la MAET pour mettre en défens cette seconde rive est une piste en cours de discussion.

Une seconde MAET signée en 2009 et s'achevant en 2012 n'a pas été reconduite.

Enfin, un nouveau bénéficiaire a signé en 2012 une MAET pour la mise en place d'un plan de gestion pastoral en ripisylve sur la commune de Montmaur (près de 7 ha pour un montant de 1025,83 € par an).

#### MAET « Zones humides »

A. Lampe rappelle qu'un travail sur la faisabilité de la mise en place de MAET Zones humides a été fait en 2011-12 avec le SMIGIBA, le CEN PACA et le SMBP. Contrairement aux MAET « classiques » qui imposent une obligation de moyens, celle-ci entraîne une obligation de résultats (nécessité de trouver dans la parcelle engagée au minimum 4 plantes identifiées dans une liste d'espèces indicatrices établie à l'échelle d'un territoire). Au vu des surfaces concernées sur le bassin du Buëch (26 ha de prairies humides à enjeux : présence de Serratule à feuille de chanvre d'eau et/ou d'Azuré de la sanguisorbe), il avait été décidé d'intégrer ces prairies humides du Buëch au territoire des Baronnie provençales.

En 2012, le SMBP a lancé la dynamique sur le territoire de la Méouge avec un résultat très décevant. C'est pourquoi le projet a été abandonné.

N. Girard détaille les difficultés rencontrées sur d'autres territoires : concernant le protocole en cas de contrôle, et sur les surfaces à engager (il faut au minimum 2 ha). Elle conclue que cette mesure est peu adaptée aux petites zones humides de montagne.

#### **\* Préservation du marais des Iscles à Veynes**

La préservation et la gestion de cette zone humide fait l'objet d'une fiche action du contrat de rivière Buëch. Dans ce cadre, il est prévu la réalisation d'études hydrologique et écologique et l'élaboration d'un plan de gestion pour un montant total de 30 000 € HT. La maîtrise d'ouvrage est portée par la commune de Veynes. Le SMIGIBA et le SMBP apportent leur assistance technique et ont rédigé dans ce cadre les cahiers des charges et les demandes de subventions. Le lancement des études étaient prévues initialement début 2013.

P. Aubin précise qu'une délibération a été prise par le conseil municipal pour les demandes de subventions mais que pour des raisons budgétaires, elles ne seront pas réalisées cette année mais en 2014.

#### **Communication et information**

##### **\* Sensibilisation du grand public**

##### Panneaux d'information extérieurs

10 panneaux d'information ont été réalisés et installés au printemps 2012 sur les bords du Buëch dans 10 communes de la vallée (Saint-Julien-en-Beauchêne, Aspres-sur-Buëch, Aspremont, La Roche des Arnauds, Veynes, La Batie Montsaléon, Serres, Eyguians, Laragne-Montéglin et Ribiers) . Trois types de panneaux se distinguent : Grand Buëch, Petit Buëch et Buëch aval où sont présentés les milieux remarquables (la ripisylve, les adoux, les bancs de galets et les prairies humides) et les espèces animales à fort enjeu sur le site. Ils sont le résultat d'un travail collectif avec les acteurs locaux et partenaires techniques. Ils ont été inaugurés à Serres le 29 juin. Par ailleurs, près de 50 posters plastifiés à l'image de ces trois panneaux ont été distribués aux communes, communautés de communes et offices de tourisme du Buëch. Le coût de l'opération s'élève à 12 859 € TTC, financé par l'animation Natura 2000 (50%) et le Conseil Général des Hautes-Alpes (50%).

Nous avons eu au courant de l'été 2012 des retours positifs quant à la fréquentation de ces panneaux, notamment par les locaux.

## Bulletin d'information

Le bulletin d'information du SMIGIBA « Au fil du Buëch » est sorti en juin 2012. Il comporte 4 pages consacrées aux actualités Natura 2000 et à la gestion des deux sites « Le Buëch » et « Marais de Manteyer ». Il a été distribué à l'ensemble des habitants du bassin du Buëch. Le site internet du SMIGIBA est également alimenté d'actualités Natura 2000.

## Réunion d'information aux propriétaires forestiers

Une réunion publique organisée par le CRPF en collaboration avec la DDT et le SMIGIBA s'est déroulée à Eyguians en novembre 2012. Elle avait pour objectif de sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques de gestion environnementale des ripisylves et boisements. Le site Natura 2000 Le Buëch et ses enjeux y ont été présentés et les outils de gestion proposés.

## Balades nature et soirées thématiques

Cinq sorties de découverte de la faune et la flore ont été organisées durant le printemps et l'été 2012, dans le cadre d'événements nationaux (Fête de la nature, journées du patrimoine) ou locaux (journée de l'eau sur le Buëch, projet interbibliothèque de Lagrand, animations du plan d'eau du Riou). Les sorties étaient animées par le Groupement des Accompagnateurs Naturalistes et le SMIGIBA.

En 2013, il est prévu 6 nouvelles balades commentées :

- 25 mai : Fête de la nature à Aspres-sur-Buëch
- 15 juin : sortie botanique à L'Epine
- 19 juillet : sortie faune-flore à La Roche des Arnauds
- 26 juillet : sortie dans les gorges du Riou à Saint-Genis
- 14 septembre : journées du patrimoine à Ribiers et peut-être à Veynes
- 28 septembre : sortie botanique aux alentours de Lagrand

et dans le cadre du printemps du castor, une conférence aura lieu le 24 mai à Eyguians.

## **\* Sensibilisation des scolaires**

### Programme scolaire du contrat de rivière

Depuis 2008, 32 classes des écoles du Buëch ont bénéficié d'un cycle de 4 séances animées par Gap Sciences Animation et la Maison de la Nature 05 concernant le cycle de l'eau, les écocistes, la gestion des risques naturels, la vie dans l'eau et sur les berges.

A partir de 2013, ce cycle sera complété d'une séance « biodiversité » qui développera les sujets liés à la faune et à la gestion des milieux naturels.

### Printemps du castor

Une animation sur le castor est prévu le 4 juin à l'école d'Aspres-sur-Buëch à destination des classes de cycle 3. Elle sera assurée par Michel Phisel.

## ***Études et suivis***

### **\* Faune**

#### Suivi du Castor d'Europe sur le Buëch

Le suivi du Castor sur le Buëch est assuré par Michel Phisel depuis 2011 (convention SMIGIBA/association Aquila 04-05). Les résultats des années 2011 et 2012 indiquent que :

- le Castor est en phase de colonisation du bassin du Buëch (cette nouvelle dynamique serait due en partie aux importants travaux réalisés sur la Durance et à la confluence avec le Buëch)
- Trois cellules familiales ont été localisées sur le Grand Buëch, le Petit Buëch et le Buëch aval
- Deux autres secteurs avec cellules familiales potentielles

Les prospections vont être poursuivies en 2013, notamment entre Serres et Laragne.

- Une étude plus particulière sur l'utilisation des adoux a été menée avec mise en place

de pièges photos (résultats à venir).

### Plan National d'Action Apron du Rhône

Le PNA est piloté par le CEN Rhône-Alpes. Ce dernier, dans le cadre du réseau de suivi thermique pour mieux comprendre les exigences écologiques de l'Apron, a mis en place 4 sondes sur le Buëch en août-sept 2012 (Laragne, Lagrand, Méouge et Mison).

A. Lampe précise que la sonde de Mison a disparue et ne sera pas remplacée car le secteur n'est pas propice à ce type d'installation. Elle ajoute que pour l'instant le relevé et la gestion des sondes est assuré par le CEN mais dans l'avenir elle pourrait être reprise par le SMIGIBA (2014?). Enfin, elle évoque une importante étude sur le régime alimentaire de l'Apron qui doit être menée dès 2013 par l'Université d'Aix-Marseille en collaboration avec le SMAVD sur plusieurs rivières dont la Durance et le Buëch.

### Suivi Écrevisses à pieds blancs

Y. Pognart présente brièvement le contenu du stage de 6 mois de Master 2 au sein de l'ONEMA réalisé en 2012 sur les populations d'Écrevisses à pieds blancs dans les adoux du Buëch. Un important travail de prospections a été réalisé et a permis de découvrir des sites de présence qui n'étaient pas connus. Des captures-marquages-recaptures (CMR) ont été effectués sur deux adoux afin d'estimer la taille des populations. Bien que la pression d'observation a varié dans le temps, il conclut que la population d'Écrevisses sur le Buëch semble en légère progression. Un second volet concernait l'interaction de l'espèce avec le castor en terme de modification d'habitat mais ce sujet n'a pas été développé car il aurait nécessité une étude à part entière.

Une restitution détaillée de ce stage devrait se dérouler dans le printemps.

Par ailleurs, il rappelle les causes de mortalité de l'espèce et notamment la « peste » des Écrevisses transmise par des Écrevisses américaines introduites porteuses saines de cette maladie. Concernant ces espèces invasives, il précise que celles-ci semblent présentes uniquement en aval du pont de Serres et ne se trouveraient donc pas en contact avec les populations d'Écrevisses autochtones.

### Suivi des Chiroptères

#### *- Mines d'Aspres-sur-Buëch*

A. Lampe rappelle que ces anciennes mines sont un site exceptionnel et important au niveau régional voire national puisqu'il accueille au cours de l'année 13 espèces de chauves-souris parmi les 25 espèces que l'on peut rencontrer dans les Hautes-Alpes. La DDT et l'ONF ont rencontré en 2012 les élus d'Aspres-sur-Buëch pour leur présenter une étude du patrimoine naturel de cette ancienne carrière souterraine ainsi qu'un projet d'Arrêté de protection de biotope (APPB). Malheureusement, ce projet n'est pour le moment pas validé par la mairie.

#### *- Église de Veynes*

Une importante colonie de reproduction de Grands Rhinolophes occupe les combles de l'église de Veynes. Des travaux de nettoyage et réfection du clocher afin d'éviter l'installation des pigeons sont prévus par la mairie et compromettent la survie de la colonie. C'est pourquoi une rencontre avec les élus de Veynes, le Groupe Chiroptères de Provence, le SMIGIBA et l'animateur Natura 2000 du Dévoluy sur place a permis de dégager des pistes d'aménagements à réaliser pour répondre aux deux problématiques : lutter contre les pigeons et préserver la colonie de Grands Rhinolophes.

Les deux colonies de Veynes et La Roche des Arnauds seront suivies cet été.

### Suivi du sonneur à ventre jaune

La population située à proximité du site Natura 2000 « Le Buëch » est suivie depuis plusieurs années par M. Phisel. Le bilan 2012 est désastreux puisqu'aucun individu n'a été observé. Le suivi est reconduit cette année.

### Suivi de l'Azuré de la sanguisorbe

Une étude de l'Azuré de la sanguisorbe est programmée pour 2014. Elle a pour objectif :

- diagnostic de la population du marais de Manteyer (état de conservation, mesures de gestion, suivi)
- prospections complémentaires aux inventaires 2007 sur le Buëch

## **\* Milieux**

### Suivi des adoux du Buëch

Une réunion technique s'est tenue le 22 novembre à Aspres-sur-Buëch avec l'ONEMA, le CEN PACA, la Fédération de pêche, Michel Phisel et le SMIGIBA afin de travailler sur la mise en place d'un protocole de suivi de la qualité des adoux. Plusieurs objectifs : faire un état des lieux complet en vue d'établir un réseau de surveillance des adoux pour analyser l'effet de futurs travaux de restauration, pour constater d'éventuels dysfonctionnements et suivre l'état de conservation de certains habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agirait de campagnes de mesures physico-chimiques et biologiques. Une partie serait réalisée par un prestataire (financement contrat de rivière) et l'autre en régie en collaboration avec l'ONEMA. L'étude devrait être lancée en 2013.

### Suivi des prairies humides du Buëch

Une convention de partenariat SMIGIBA/CEN PACA a été signée en 2012 pour la préservation des zones humides du Buëch.

### Évaluation de l'état de conservation des habitats aquatiques

Le Muséum National d'Histoires Naturelles a mené une étude en 2012 sur la mise en place d'une méthodologie d'évaluation des habitats humides et aquatiques à l'échelle d'un site Natura 2000. Le Buëch était l'un des sites test pour un certain nombre de relevés, notamment botanique en collaboration avec le CBNA.

## ***Veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000***

### **\* Contrat de rivière**

#### Éradication de la Renouée du Japon

L'animatrice Natura 2000 a participé à l'inventaire et au piquetage des massifs de Renouées et fournit des préconisations (calendrier des travaux, etc.). Les travaux prévus initialement en 2012 ont été reportés à 2013 pour des raisons budgétaires.

#### Suivi des travaux d'entretien de la ripisylve

A. Lampe a veillé à la prise en compte des enjeux écologiques (maintien d'arbres à cavités, continuité de la ripisylve, etc.).

#### Suivi du piège à gravier de Sisteron

Le SMIGIBA participe au comité de suivi environnemental animé par la DREAL concernant l'entretien du piège à gravier géré par EDF.

#### Plan de gestion des alluvions du Buëch

C. Vassas présente brièvement l'importante étude portée actuellement par le SMIGIBA. Il s'agit d'élaborer un plan de gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents. L'étude menée par Hydrétudes est à sa première phase : diagnostic du transport solide, identification des secteurs présentant des exhaussements ou des déficits sédimentaires, définition de l'espace de mobilité de la rivière, prise en compte des différents enjeux et notamment environnementaux. Des ateliers de concertation auront lieu au mois de mai.

## **\* Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

A. Lampe explique brièvement la démarche réalisée en 2012 par le Conseil Général 05 concernant l'élaboration du schéma départemental des ENS. A l'issue de cette année d'étude et de concertation, 48 sites haut-alpins vont être proposés dont 16 prioritaires. 4 de ces derniers concernent le bassin du Buëch : le marais des Iscles à Veynes, le marais de Manteyer ainsi que les prairies de fauche de l'Épine et Chabestan. Le schéma doit être validé par les élus en avril 2013. La labellisation ENS permettrait le financement jusqu'à 50% (60% pour les zones humides) d'actions de restauration, gestion ou communication.

### ***Évaluation des incidences des projets***

A. Lampe balaye rapidement les divers projets pour lesquels elle a été sollicitée en 2012. Il s'agit d'épreuves sportives, de travaux Loi sur l'eau, divers aménagements, etc.

### ***Vie du réseau Natura 2000***

#### Journées d'échanges

Diverses journées de formation et d'échanges ont été organisées par l'animatrice départementale et la DREAL (outil SUDOCO, formation QGIS, maraudage...). Le SMIGIBA a également participé à la journée du réseau de conservation de la flore Alpes-Ain animée par le CBNA.

#### Réunions des Présidents de comité de pilotage des sites Natura 2000 haut-alpins

JC Gast explique la volonté des Présidents de COPIL Natura 2000 d'échanger sur les différentes problématiques liées à l'animation des sites haut-alpins et notamment sur l'évolution de la gestion des sites et leur financement ainsi que l'évolution vers un dispositif réglementaire (Évaluation des incidences). Une première réunion a été organisée en 2012, une seconde en présence des Services de l'État en mars 2013 (plus d'infos sur <http://hautes-alpes.n2000.fr/>). La DDT a précisé que Natura 2000 est une politique prioritaire de l'Europe et qu'une lisibilité sur les financements à venir se précisera en 2014. Les élus ont insisté, quant à eux, sur le maintien des postes d'animation et sur celui de l'animation départementale qui permet un efficace travail en réseau.

Il a été décidé que cette réunion soit reconduite chaque année.

#### Outils de communication

Différents outils permettent d'informer sur le dispositif Natura 2000 et les actualités des sites des Hautes-Alpes : le site internet du réseau 05 (<http://hautes-alpes.n2000.fr/>); le site internet et le bulletin d'information du SMIGIBA (<http://www.smigiba.fr>) ; l'exposition départementale (plusieurs jeux de 6 panneaux sont à disposition des animateurs et des collectivités qui en feraient la demande); une plaquette d'information sur Natura 2000 dans le 05 et des plaquettes par site, une lettre d'information électronique.